

Supplément au diplôme

1. Informations sur le titulaire du diplôme

1.1 Nom de famille	Muster
1.2 Prénom(s)	Peter
1.3 Date de naissance	01.01.2000
1.4 Numéro matricule	1234.5678.90

2. Informations sur le diplôme

2.1 Intitulé du diplôme et du titre

Experte en finance et investissements avec diplôme fédéral
Expert en finance et investissements avec diplôme fédéral

Expert in finance and investment
Advanced Federal Diploma of Higher Education

2.2 Principaux domaines d'études couverts par le diplôme

Formation d'experte/expert en finance et investissements avec diplôme fédéral

2.3 Nom de l'entité ayant délivré le diplôme

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne, www.sefri.admin.ch

2.4 Nom de l'entité ayant organisé la procédure de qualification

Swiss Financial Analysts Association - SFAA, Feldstrasse 80, CH-8180 Bülach, www.sfaa.ch

2.5 Langue(s) de formation/d'examen

Français, allemand, italien ou anglais

3. Informations sur le niveau de qualification

3.1 Niveau de qualification

Cadre national des certifications formation professionnelle: Niveau 7

Cadre européen des certifications: Niveau 7

Diplôme de la formation professionnelle de degré tertiaire

Le cadre national des certifications formation professionnelle est un outil de transparence constitué de huit niveaux. Cf. point 8. Informations sur le système éducatif national.

3.2 Durée et étendue du programme de formation

L'étendue et la durée de la formation ne sont pas réglementées. La procédure de qualification fait l'objet d'une réglementation.



Le présent supplément au diplôme se fonde sur l'art. 4, al. 2, de l'ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1). Il suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES (décision n° 2241/2004/CE). Le supplément fournit des données suffisantes pour améliorer la transparence internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable de qualifications (diplômes, titres, certificats, attestations, etc.). Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut de la qualification acquise par la personne désignée par le certificat original auquel ce supplément est annexé. Le supplément

au diplôme ne peut pas être utilisé séparément du certificat original. Il est dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.

3.3 Conditions d'accès

Sont admis à l'examen les candidats qui:

a) possèdent un certificat fédéral de capacité, une maturité ou une qualification équivalente et peuvent justifier d'au moins 5 années de pratique dans les domaines banque ou finance, ou

b) possèdent un brevet fédéral, un diplôme fédéral, un diplôme d'une école supérieure, un diplôme d'une haute école spécialisée (bachelor ou équivalent) ou une qualification équivalente et peuvent justifier d'au moins 3 années de pratique dans les domaines banque ou finance, ou

c) possèdent un diplôme universitaire (bachelor, master ou doctorat) ou une qualification équivalente et peuvent justifier d'au moins 2 années de pratique dans les domaines banque ou finance.

4. Informations sur le contenu et les résultats obtenus

4.1 Type de qualification

Examen fédéral

4.2 Exigences de la qualification

Les experts sont des prestataires de services dans le domaine de la gestion de fortune et de la banque privée. Leurs tâches consistent à acquérir, fidéliser et conseiller des particuliers fortunés, des entrepreneurs et des family offices, et, dans certains cas, des investisseurs institutionnels, sur toutes les questions financières et de placement complexes. Ce faisant, ils tiennent compte des besoins de leur clientèle exigeante et veillent à ce que les actifs gérés évoluent en tenant dûment compte des risques. Ils discernent également les problématiques dans les domaines de la planification des finances, de la succession et des impôts et, si nécessaire, ils intègrent dans le processus des experts provenant de leur réseau interne ou externe. Ils analysent les résultats obtenus et proposent de nouvelles approches en matière de conseil et de placement. Dans le cadre de leurs activités, ils tiennent compte de la situation économique actuelle, du cadre légal et fiscal ainsi que des directives en matière de développement durable. Les experts en finance et investissements exercent une fonction de direction au sein d'une banque privée ou d'une société de gestion de fortune. Dans cette fonction, ils développent des stratégies pour le développement de leur domaine de responsabilité et de l'entreprise. Ils disposent d'un sens élevé de l'organisation, d'un grand talent de négociation et de compétences avérées en matière de gestion de personnel.

4.3 Détails de la qualification

Les experts en finance et investissements

- développent des stratégies commerciales pour des marchés ou des segments de marché, organisent des mesures d'acquisition, analysent les documents des clients et préparent des relations contractuelles complexes lors de la prise en charge de nouveaux clients;
- déterminent les profils de risque, évaluent les restrictions et les distorsions en matière d'investissement, mettent en œuvre des stratégies de couverture des risques, recommandent des investissements durables et socialement responsables, surveillent la performance et les risques des portefeuilles des clients;
- soutiennent les clients entrepreneurs dans l'analyse et l'évaluation de la situation financière de l'entreprise;
- optimisent la situation patrimoniale des clients à différentes étapes de leur vie;
- savent intégrer les aspects relatifs à la planification des finances, de la succession et des impôts lors du conseil à la clientèle;
- ont la capacité de mettre en place des réseaux d'experts internes et externes et intègrent de manière appropriée ces experts dans le conseil aux clients;
- dirigent des équipes de gestionnaires de fortune, encouragent le développement professionnel des collaborateurs, sensibilisent aux risques réglementaires et de gouvernance, et surveillent le respect des principes d'éthique professionnelle et des directives pour un développement durable de l'entreprise.

4.4 Système de notation et précision sur l'attribution des notes

L'obtention du diplôme indique que la qualification a été acquise.

4.5 Appréciation générale des résultats

L'obtention du diplôme indique que la qualification a été acquise.

5. Informations sur la fonction de la qualification

5.1 Accès à un niveau d'études supérieur*

Les voies de formation envisageables sont mentionnées et commentées sous le point 8 "Informations sur le système éducatif national".

* La décision en matière d'admission relève de l'institution d'accueil.

5.2 Statut professionnel conféré

Le diplôme autorise ses titulaires à porter le titre légalement protégé d' "Experte en finance et investissements avec diplôme fédéral / Expert en finance et investissements avec diplôme fédéral".

6. Informations complémentaires

6.1 Informations complémentaires

–

6.2 Autres sources d'information

Des renseignements supplémentaires, y compris une description du système national de la formation professionnelle, sont disponibles sur www.sefri.admin.ch, www.orientation.ch et

www.sfaa.ch

7. Certification du supplément

Ce supplément au diplôme fait référence aux documents originaux suivants:

– Ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1)

Règlement concernant l'examen professionnel supérieur d'Experte en finance et investissements / Expert en finance et investissements avec diplôme fédéral du 5 août 2020

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
La Secrétaire d'Etat

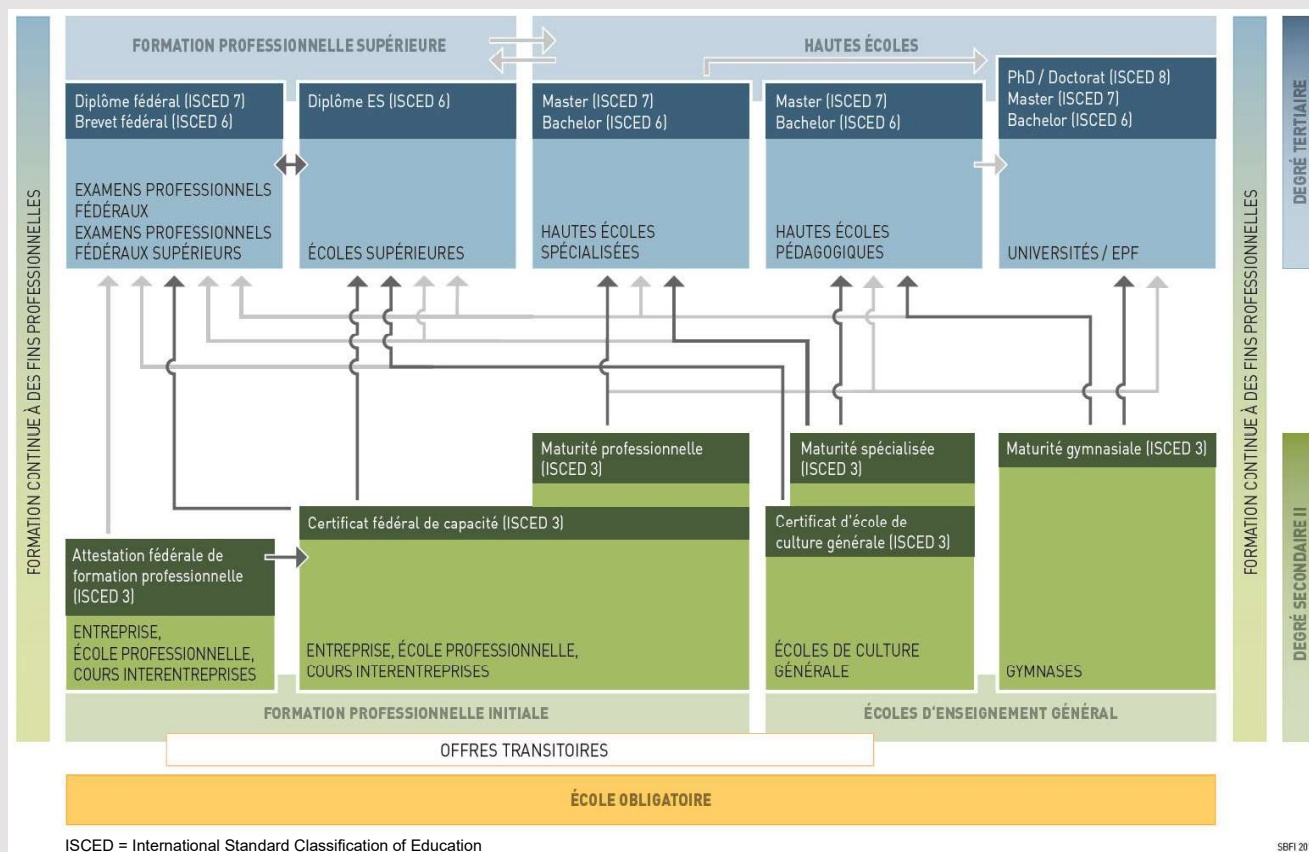


Martina Hirayama

Date d'émission:

Emis par: Organe national de référence: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, www.sefri.admin

8. Informations sur le système éducatif national



La formation professionnelle supérieure du degré tertiaire

En Suisse, les formations du degré tertiaire s'effectuent soit dans le cadre d'une formation professionnelle supérieure soit auprès d'une haute école. Les diplômes de la formation professionnelle sont les suivants: brevets fédéraux, diplômes fédéraux et diplômes ES reconnus au niveau fédéral. Les personnes ayant achevé avec succès une formation professionnelle initiale et qui justifient de plusieurs années d'expérience professionnelle qualifiante peuvent accéder à l'offre diversifiée de la formation professionnelle supérieure.

Les offres de la formation professionnelle supérieure se distinguent par leur orientation vers la pratique professionnelle et vers les besoins du marché du travail. Les associations professionnelles définissent les contenus des formations et assurent la qualité des filières de formation et des examens. La formation professionnelle supérieure encourage l'apprentissage basé sur la pratique, l'application rapide des connaissances professionnelles nouvellement acquises et un rythme d'innovation élevé. Elle forme des spécialistes et des cadres qualifiés en mesure d'assumer de manière autonome, sans longue mise au courant préalable, des activités exigeantes et à responsabilité. Les titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle supérieure assument souvent des fonctions de cadre ou gèrent leur propre entreprise.

La formation professionnelle initiale du degré secondaire II

La formation professionnelle initiale réglementée par l'Etat est la voie d'accès habituelle aux formations professionnelles supérieures. Elle compte des formations de trois et quatre ans sanctionnées par le certificat fédéral de capacité (CFC) mais aussi des filières de deux ans qui mènent à l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). La formation professionnelle initiale se caractérise par son lien étroit entre la théorie et la pratique, et prépare les futurs professionnels à l'exercice autonome de leur activité. En plus des compétences professionnelles, elle dispense aux personnes en formation également des compétences méthodologiques, sociales et personnelles. Elle peut être suivie à plein temps dans le cadre d'une formation en école, mais en règle générale, elle s'articule autour de trois lieux de formation: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises. Après avoir obtenu un CFC ou une AFP, les jeunes professionnels intègrent en règle générale le marché du travail. Au bénéfice d'une plus longue expérience professionnelle, ils auront par la suite la possibilité de suivre une filière de la formation professionnelle supérieure.

Le système éducatif suisse

Le système éducatif suisse repose sur deux piliers: la voie de la formation de culture générale et celle de la formation professionnelle. Un changement de voie est possible en tout temps, sur la base, dans certains cas, de prestations complémentaires. D'une manière générale, le système éducatif suisse se caractérise par une grande perméabilité.

Cadre national des certifications (CNC) formation professionnelle

Le CNC formation professionnelle est un outil de transparence constitué de huit niveaux. Grâce au cadre européen des certifications (CEC), l'outil de référence élaboré par l'UE, le CNC formation professionnelle facilite la comparaison entre diplômes de différents pays.

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.cnc-formationprofessionnelle.ch